

MerKUR DE LETZEBURGER

Bulletin de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

Begrüßenswertes aber zu zaghafte Steuererleichterungen

Zur Zeit steht der Entwurf zum Staatshaushalt 1987 im Mittelpunkt der Diskussionen. Hauptgegenstand der Debatten bilden die vorgesehenen Steuererleichterungen in Höhe von 5 Mia Franken, wovon rund 2 Mia dem Wirtschaftssektor zugute kommen.

Wie sind die vorgesehenen Maßnahmen aus der Sicht der Handelskammer zu bewerten? Vorneweg fällt auf, daß die Steuererleichterungen ungleichmäßig zwischen den physischen Personen und den Wirtschaftsunternehmen verteilt sind. Es ist sicherlich berechtigt den Steuerdruck auf Privatpersonen zu mindern und dabei insbesondere die Progressivität der Einkommensteuertabelle abzuschwächen. Dabei wird jedoch außer acht gelassen, daß der volkswirtschaftliche Mehrwert letztendlich von den Unternehmen geschaffen wird. Die vorgesehenen Steuererleichterungen im Interesse der Privatwirtschaft, so notwendig sie auch sind, sind nur ein unzureichender Ausdruck des erklärten politischen Willens der Regierung durch das Steuermaßnahmepaket für 1987 die wirtschaftliche und wettbewerbliche Lage der Unternehmen zu verbessern und damit die nationale Volkswirtschaft zu stärken.

Wie sehen nun die konkreten Maßnahmen im Interesse der Unternehmen aus? An dieser Stelle seien nur die wichtigsten Punkte herausgestrichen; eine ökonomische Bewertung ist im Gutachten der Handelskammer zum Haushaltsentwurf enthalten, während das Gutachten zum Steueränderungsgesetz mehr auf die technischen Aspekte eingeht.

Der Spitzensteuersatz für Körperschaften wird in zwei Etappen für 1987 auf 38% und für 1988 auf 36% herabgesetzt. Diese Maßnahme kann sicherlich eine Art Signalwirkung haben, obwohl sie letztendlich in Richtung einer Anpassung an ähnliche Bestrebungen und Verwirklichungen in anderen Industrieländern zielt.

Ein steuerliches Relikt in Form der Lohnsummensteuer wird abgeschafft. Damit wird einer langjährigen Forderung der Handelskammer Rechnung getragen.

Diese beiden Maßnahmen finden die uneingeschränkte Unterstützung der Handelskammer. Andere Maßnahmen sind hingegen zu zaghaft ausgefallen.

Dies gilt insbesondere für die Gewerbesteuer, wo bei der Berechnung des Gewerbeertrags und des Gewerkekapitals künftig nur mehr 60% der langfristigen Schuldzinsen und Schulden in Betracht gezogen werden. Die ökonomisch unsinnige Besteuerung von Fremdmitteln, die oft notwendig waren um das Überleben des Unternehmens abzusichern, besteht also weiter. Sie muß abgeschafft werden. Die Handelskammer weiß, daß die Gewerbesteuer eine Einnahmequelle für die Gemeinden ist. Deshalb muß bei der Abschaffung dieser Steuer der Ausfall für die Gemeinden ausgeglichen werden. Ihr Anteil am Aufkommen der Mehrwertsteuer muß eben neugeregelt werden und sich nach der Lohnsumme und dem Betriebskapital der Unternehmen, die auf ihrem Gebiet ansässig sind, ausrichten.

Die Anhebung der Freibeträge beim Gewerbeertrag um 100.000 Franken hat demnach eher symbolische Bedeutung.

Begrüßenswert ist die Herabsetzung der Mindestbeteiligung an Unternehmen von 25% auf 10% zur Geltendmachung des Schachtelprivilegs bei der Gewerbesteuer sowie der Grundsteuer.

Einige Steuererleichterungen sollen den Bedürfnissen des Finanzplatzes Luxemburg entgegenkommen. Hervorzuheben ist die Abschaffung der proportionalen Stempelsteuer auf Handelspapieren und nicht handelsfähigen Börsenpapieren und Schuldverschreibungen. Begrüßenswert ist die Abschaffung der Abonnementssteuer auf Schuldverschreibungen jeglicher Art. Dies ist jedoch ungenügend in Anbetracht der wirtschaftlichen Unsinnigkeit dieser überholten Steuer. Erforderlich wäre zumindest die Abzugsfähigkeit der Abonnementssteuer.

Die vorgesehenen Maßnahmen zur Minderung der Steuerlast sind denn auch keineswegs das Ergebnis eines globalen Konzepts welches langfristig oder zumindest mittelfristig angelegt ist. So stehen noch eine Reihe von Forderungen im Raum, die da sind: vollständiger Ausschluß der langfristigen Schulden und der Gehälter der maßgeblichen Gesellschafter bei der Gewerbesteuer, Abschaffung der Grundsteuer zur Beseitigung der Doppelbesteuerung bei Körperschaften, Abschaffung der Abonnementssteuer oder zumindest deren Abzugsfähigkeit, Inbetrachtnahme der Inflation bei Neuanschaffung, Ausdehnung der Provisionsregelung für währungsbedingte fiktive Gewinne auf andere Sektoren, Verlustrücktrag, usw.

Das vorliegende Steuerpaket ist demnach keine Steuerreform, wie sie einmal angekündigt wurde. Es erscheint eher als ein Produkt der günstigen Konjunktur und der prallen Staatskasse. Diese konnte, einerseits auf der Einnahmeseite durch die sich aus den notwendigen Krisenbewältigungsmaßnahmen ersehenden Steuererhöhungen und externen Faktoren wie Dollarkursverfall und Erdölpreistrückgang und, andererseits auf der Ausgabenseite durch das Streichen der Zuschüsse an die Stahlindustrie aufgefüllt werden. Eine Lockerung der Steuerschraube ist also völlig angebracht im Interesse der Diversifizierung und Stützung der volkswirtschaftlichen Struktur. Sie stellt aber auch nur den Zustand vor den Krisenmaßnahmen her.

Bedenklich ist jedoch die Tatsache, daß die so gewonnene Manövrierfähigkeit leichtfertig aufs Spiel gesetzt wird. Beispielfähig hierfür sind die im Haushaltsentwurf enthaltenen neuen unwiderrufbaren Maßnahmen im Interesse des öffentlichen Dienstes, welche unweigerlich Konsequenzen auf die Lohnkosten im Privatsektor haben werden.

Wenn man als Maßstab für eine gesunde Steuerpolitik, mit Zielrichtung Stärkung der bestehenden Wirtschaftsstruktur sowie Ansiedlung neuer Industrien, voraussetzt, daß sie dauerhaft und überschaubar ist, so ist die Frage erlaubt, ob die vorliegenden Steuerermäßigungen nicht durch neugeschaffene unberechtigte haushaltspolitische Zwänge auf Dauer in Frage gestellt sind.

L'Innovation, thème central de la Foire d'Automne '86

C'est dans le cadre de la 49^{ième} Foire de Luxembourg que LUXINNOVATION et la CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG ont présenté une sélection de projets d'innovation, de recherche et de développement qui viennent d'être réalisés dans la région Saar-Lor-Lux. Le Salon de l'Innovation '86, organisé en collaboration avec différents organismes de Belgique, de France et de R.F.A., a en effet permis au visiteur de faire le tour de ce que représente l'innovation.

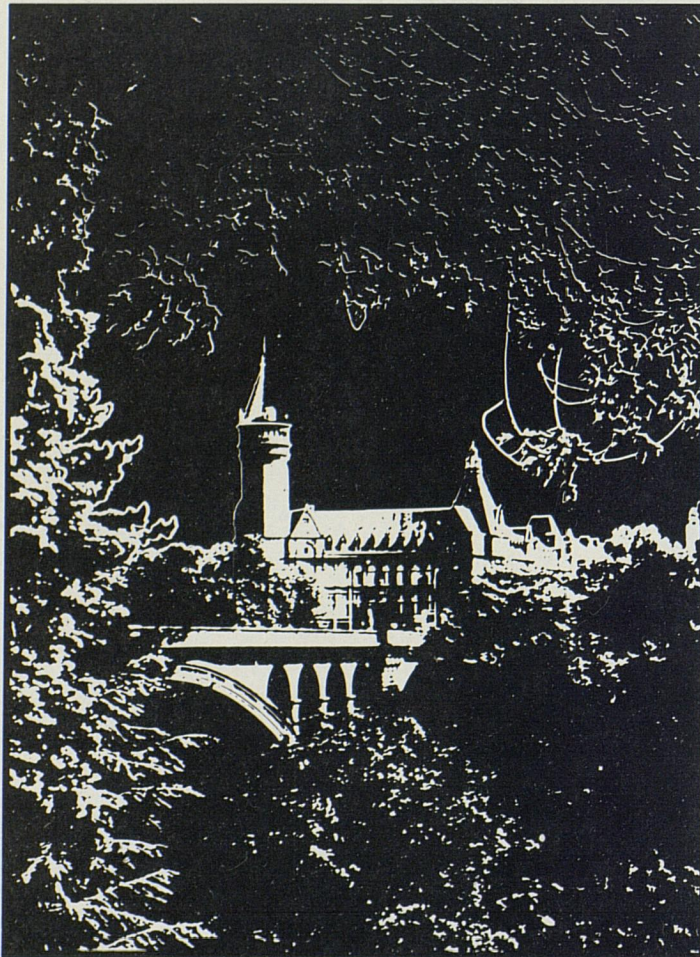
Au module 1, une vingtaine de petites et moyennes entreprises à la recherche de partenaires industriels ont proposé leurs projets d'innovation. Un jury international a analysé ces projets et attribué un premier prix à Monsieur Pierre SCHRAM pour son compas enregistreur électronique et à la société TECHNICAL TRADING qui a mis au point un chalumeau et un régulateur à gaz. De même, la société belge GODFRIAUX a reçu le prix de l'originalité pour sa caisse d'emballage pour plateaux à oeufs et autres produits fragiles.

Par ailleurs, le Salon de l'Innovation a permis la réalisation d'un bon nom-



bre de contacts entre industries, centres de recherches, petites et moyennes entreprises et inventeurs. De plus, le Salon de l'Innovation a donné au grand public l'occasion de se rendre compte à l'aide d'exemples concrets des différents éléments nécessaires au succès d'une innovation: l'idée d'un nouveau produit, procédé ou service, la mise au point de ce dernier suite à des travaux de recherche et

de développement, l'entreprise capable de fabriquer et d'écouler le produit sur un marché bien déterminé. De nombreuses discussions et tout particulièrement le succès de la brochure «Guide du Créateur d'Entreprise» présentée par la Fédération des Jeunes Dirigeants d'Entreprise Luxembourgeois témoignent de l'intérêt du public au «Salon de l'Innovation '86».



Votre succès
dépend beaucoup
de l'efficacité
de votre
partenaire bancaire.

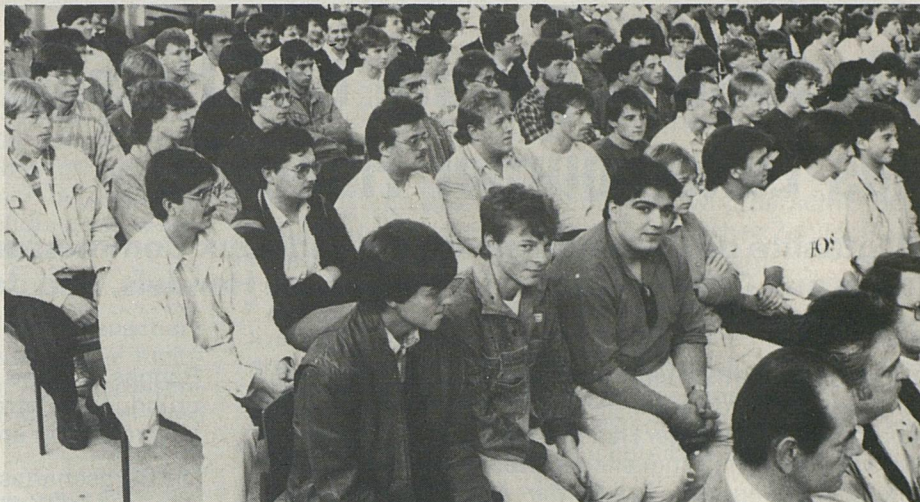
Nous sommes
à votre service.

**CAISSE D'EPARGNE
DE L'ETAT
LUXEMBOURG** BANQUE
DE L'ETAT

Remise des certificats d'aptitude technique professionnelle

C'est en présence du Ministre des Affaires Etrangères Monsieur Jacques Poos et en présence de plusieurs personnalités du Ministère de l'Education Nationale, de la Chambre de Travail, de la Chambre des Employés Privés et de la Chambre de Commerce qu'a eu lieu le 10 octobre 1986 à la salle des Fêtes du Lycée technique du Centre à Luxembourg-Limpertsberg la remise solennelle des certificats d'aptitude technique professionnelle des professions de l'industrie.

Pas moins de 173 furent à l'honneur. A la fin de la manifestation les lauréats et les invités se virent offrir une bière et un vin d'honneur.



49^e Foire Internationale de Luxembourg – Automne '86

Le baromètre économique en hausse

La 49^e Foire Internationale de Luxembourg – Automne '86, placée sous le signe de l'innovation, a fermé ses portes dimanche, le 12 octobre 1986.

La Foire Internationale de Luxembourg, située au centre d'une région économique particulièrement active est devenue un lieu de rencontre et d'échanges placé sous le signe de la bonne entente et de l'harmonie, qui par les multiples efforts réalisés au cours des dernières décennies s'est élevé au rang d'un instrument de création et de promotion du commerce international.

L'impact économique de la 49^e Foire Internationale de Luxembourg – Automne '86, la plus traditionnelle manifestation économique du Grand-Duché de Luxembourg et la plus grande foire de biens d'investissement et de consommation durables de la région SARRE-LOR-LUX, a retenu l'attention aussi bien des exposants que des visiteurs.

Les produits de 1.437 entreprises de 40 pays ont constitué une offre complète pour plus de 70.000 visiteurs luxembourgeois et étrangers qui ont démontré pendant les 9 jours de Foire d'Automne qu'ils ont un grand besoin d'information et qu'ils sont toujours conscients des prix offerts.

Tout comme les années précédentes, les principaux accents de la Foire d'Automne qui se présente sous forme d'une synthèse de cinq «salons spécialisés» prioritairement orientés

vers les biens d'investissement et de consommation durables étaient les techniques de la maison, l'ameublement et la décoration, l'outillage et l'équipement artisanal de même que l'audio-visuel.

L'attrait et la valeur informative de la 49^e Foire Internationale de Luxembourg étaient rehaussés par la mise en vedette d'un sujet de première actualité: l'innovation dans l'industrie, dans l'artisanat et dans les arts.

Alors que la relance conjoncturelle se fait encore attendre dans certaines branches, les secteurs de l'ameublement et de l'aménagement intérieur annoncent une nette amélioration de la situation économique. 85% des exposants ont pu effectuer – d'après leurs propres indications – de nouveaux contacts. Lors de l'enquête effectuée auprès des exposants le dernier jour de foire, la majorité des firmes présentes ont déclaré avoir enregistré des résultats de vente satisfaisants. D'autre part, les exposants sont très confiants quant aux ventes à effectuer à la suite de la manifestation. Il reste à souligner que d'après la même enquête, deux tiers des exposants ont réalisé un chiffre d'affaires supérieur ou au moins identique, à celui de l'année passée.

Il importe de relever dans ce bilan de la Foire d'Automne le succès incomparable qu'ont connu les trois expositions particulières placées sous le thème de la recherche et de l'innovation dans l'industrie, dans l'artisanat et dans les arts:

– le « SALON DEL'INNOVATION '86 » présentait dans le hall 17/18 les

nouvelles technologies développées par cinq organismes du Grand-Duché de Luxembourg, de France, de Belgique et de la République Fédérale d'Allemagne, ayant pour objectif d'assister les PME en matière d'innovation;

- le stand de la Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg a eu comme thème « INNOVATION ET TECHNOLOGIES NOUVELLES DANS L'ARTISANAT »;
- grâce à la collaboration avec le Centre Culturel Allemand – « Thomas-Mann-Bibliothek », la Société des Foires Internationales de Luxembourg S.A. a réussi à présenter à Luxembourg avant sa dissolution l'exposition unique d'art contemporain « LA REALITE DES IMAGES - HOLOGRAPHIE » assemblée par la « Kunsthalle Nürnberg ».

Les nouveaux services proposés aux visiteurs déjà à l'occasion de la Foire de Printemps ont une nouvelle fois connu un grand succès. Le nombre de visiteurs qui ont profité du service d'autobus gratuit a augmenté de plus de 25%.

Le répertoire d'informations par videotex installé à plusieurs endroits de la Foire a été consulté par un nombre croissant de visiteurs.

Le programme des manifestations 1986 se déroulant au Parc des Expositions se terminera par le Salon International des Equipements de la Police – « INPOLEX '86 » organisé en collaboration avec la F.I.F.S.P., du 28 au 30 octobre 1986 et par le Bazar International qui aura lieu les 29 et 30 novembre 1986.

Die Kreditgarantie- und Hilfsgenossenschaften des Luxemburger Handels

„Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants“ und „Mutualité d'Assistance aux Commerçants“ im Dienst des Handels, und des Hotel- und Restaurationsgewerbes

Die im Jahre 1969, unter der Mitwirkung der Handelskammer, gegründete Bürgschafts- und Hilfsgenossenschaft des Luxemburger Handels umfaßte bis vor kurzem zwei verschiedene Tätigkeitsgebiete, und zwar eine Bürgschaftsabteilung zum Zweck der Absicherung von Investitions-Krediten, und eine Inkassostelle für überfällige Kundenforderungen. Da, wie sich im nachhinein herausstellte, die steuerliche Befreiung der Genossenschaft nur über den Weg einer juristischen Trennung der beiden Tätigkeitsfelder zu erreichen war, funktioniert die Inkassostelle seit dem 1. Juli 1982 als selbständige Kooperative unter der Bezeichnung „Mutualité d'Assistance aux Commerçants“. Gründer dieser neuen Genossenschaft sind ebenfalls, außer der Handelskammer, eine Reihe namhafter Luxemburger Geschäftsleute.

Desweiteren haben beide Genossenschaften die Unterstützung und Förderung der, der luxemburgischen Handelskammer zugehörigen, Klein- und Mittelbetriebe des Handels, sowie der Hotel- und Gaststättenbranche zum Ziele.

Ihre Dienste und ihre Hilfe können von jedem dieser Unternehmen in Anspruch genommen werden. Die Voraussetzung hierfür ist lediglich, je nach dem angesprochenen Tätigkeitsbereich, der Beitritt zu einer der beiden Genossenschaften, und zwar durch Zeichnung von mindestens einem Anteilschein in Höhe von 1.000.- F.

Die Büros beider Kooperativen befinden sich am Sitz der Handelskammer, 7, rue Alcide de Gasperi in Luxemburg-Kirchberg. Sie sind telefonisch unter der Nummer 43 58 53 zu erreichen.

Nachstehend eine Übersicht über ihre jeweiligen Leistungen und Bedingungen:

1. Die Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants

1.1. Die Kreditbürgschaft

Diese Genossenschaft erleichtert durch Stellung einer Solidarbürgschaft die Kreditbeschaffung bei Investitionsvorhaben für neugegründete, oder für bestehende Unternehmen, oder bei einer Betriebsübernahme, wenn in all diesen Fällen, die Eigengarantien des Unternehmers den Kreditgebern zur Deckung der benötigten Summe nicht genügen, d.h. falls der beantragte Investitions-Kredit die von den Finanzinstituten generell verlangten, erst-rangigen Garantiemöglichkeiten des Antragstellers übersteigt. Hier kann die Genossenschaft durch die Übernahme einer Bürgschaft für den Fehlbetrag, z.B. gegen Eintragung einer Hypothek zweiten oder sogar dritten

Ranges, helfend eingreifen und somit die geplante Neugründung, Betriebsübernahme, Modernisierung oder Vergrößerung ermöglichen.

Die Bürgschaftsstelle gewährt demnach selbst keine Kredite, sondern sie verpflichtet sich dem Kreditgeber gegenüber, die vertraglichen Rückzahlungen zu leisten, wenn der Kreditnehmer hierzu nachweisbar nicht mehr in der Lage ist.

Seit ihrer Gründung hat die „Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants“ Bürgschaftsbeträge in Gesamthöhe von 33.628.540.- Franken gebilligt.

Die ihr über den Staatshaushalt zufließenden Mittel haben in den vergangenen Jahren zur Bildung eines Deckungskapitals beigetragen, das z.Zt. erlaubt, zusätzliche Verpflichtungen im Gesamtbetrag von 90,4 Millionen Franken zu übernehmen. Durch die augenblicklich günstige Finanzlage der Gesellschaft konnte auch die zuerst auf 600.000.-, dann auf 1.000.000.- Franken begrenzte Höchstsumme einer Bürgschaft, den gestiegenen Investitionskosten entsprechend, flexibler gestaltet werden. Bis auf weiteres erfolgt die Festsetzung des Höchstbetrages von Fall zu Fall, nach eingehendem Studium der Unterlagen durch den Vorstand der Genossenschaft, auf Grund der Vermögenslage des Antragstellers, sowie der erwiesenen Notwendigkeit und der vorausschätzbaren Rentabilität des Investitionsvorhabens.

Zur Gewährung einer Bürgschaft sind vom Antragsteller im einzelnen folgende Bedingungen zu erfüllen:

Er muß

- a) bei der Handelskammer als Gewerbetreibender eingetragen sein;
- b) seine Pflichtbeiträge an die Handelskammer, sowie die Pensions- und Krankenkasse der selbständigen Berufe regelmäßig beglichen haben;
- c) einen einwandfreien zivilen und beruflichen Leumund nachweisen können;
- d) die Mitgliedschaft bei der Kreditgarantie- und Hilfs-genossenschaft des Handels (Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants) durch Zeichnen eines Anteilscheines von 1.000.- F erworben haben;
- e) den Beweis einer soliden Geschäftsführung in einem wirtschaftlich lebensfähigen Betrieb erbringen;
- f) die Möglichkeit haben, der Genossenschaft als Gegenleistung eine Immobiliehypothek ersten, zweiten oder, falls der effektive Verkaufswert der fraglichen Immobilie dies zuläßt, dritten Ranges anzubieten.

Auf Wunsch, ist das Sekretariat der „Mutualité“ den Antragstellern bei der Ausfüllung des Antragsformulars gerne behilflich.

1.2. Sonstige Dienstleistungen

Über die Bürgschaftsangelegenheiten hinaus, steht die „Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants“, wie ihre Firmenbezeichnung es besagt, ebenfalls als Berater in finanziellen, steuerlichen und betriebswirtschaftlichen Fragen, bei Geschäftsgründungen, -übernahmen oder -erweiterungen zur Verfügung.

Insbesondere informiert das Büro der Genossenschaft, in Zusammenarbeit mit der Beratungsstelle für Klein- und Mittelbetriebe der Handelskammer, die Interessen des Klein- und Großhandels, sowie des Hotel- und Restaurationsgewerbes, über

Staatliche Investitionshilfen wie

- die durch das Rahmengesetz für den Mittelstand vom 29. Juli 1968 geschaffenen **Kapitalzuschüsse** und **Zinsvergütungen** sowie
- die, laut Gesetz vom 2. August 1977 über die Gründung einer Nationalen Kredit- und Investitions-Gesellschaft (S.N.C.I.), sowohl für den Handel, als auch für das Hotel- und Restaurationsgewerbe vorgesehenen **Ausrüstungskredite** (crédits d'équipement) zu wesentlich verbilligten Zinsbedingungen (z.Zt. 4,5 % p.a.).

Besonders für die Erstellung der erforderlichen Sicherheiten bei den Ausrüstungskrediten der SNCI kann die Bürgschaft der „Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants“, entweder als Voll- oder Komplementargarantie, zur Deckung des gewährten Kreditbetrages, von großem Nutzen sein, da diese Garantie von allen Finanz- und Kreditinstituten als erstrangig anerkannt wird.

In jedem Fall können für die Beantragung einer staatlichen Investitionshilfe die Dienste der „Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants“, wie auch die der Beratungsstelle der Handelskammer, in Anspruch genommen werden.

Entsprechende Antragsformulare liegen dort vor.

2. Die Mutualité d'Assistance aux Commerçants

betreibt hauptsächlich die von der „Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants“ abgetrennte

Inkassostelle

Die „Mutualité d'Assistance“ übernimmt also für ihre Mitglieder die Eintreibung derer überfälligen Kundenforderungen (ausstehende Rechnungen).

Die Genossenschaft muß hierzu vom Gläubiger formell beauftragt werden. Dies erfolgt entweder durch ein entsprechendes Schreiben oder durch Ausstellung einer Vollmacht (procuration). Dem Inkassoauftrag sind (gut

leserliche) Kopien oder Durchschläge der unbezahlten Rechnungen, sowie Kopien eventueller vorausgegangener Mahnungen an den Schuldner beizufügen.

Die Annahme des Inkassoauftrages wird daraufhin dem Gläubiger schriftlich bestätigt. Zur gleichen Zeit leitet die Inkassostelle die Eintreibungsprozedur ein.

In einem ersten Vorgang werden innerhalb von 20 Tagen drei aufeinanderfolgende Mahnungen an den Schuldner gerichtet. In bestimmten Fällen, besonders bei größeren Beträgen, erfolgt die dritte Mahnung als formelle Zahlungsaufforderung durch Einschreiben (mise en demeure).

Falls der Schuldner die ihm gesetzte letzte Frist ohne jegliche Zahlung verstreichen läßt, wird das Inkasso-Verfahren auf gerichtlichem Weg weitergeführt.

Bei Schuldbeträgen von bis zu 100.000.- F geschieht dies durch Anfrage eines Zahlungsbefehls beim zuständigen Friedensgericht, der anschließend einem Gerichtsvollzieher zur Durchführung zugestellt wird. Bei größeren Beträgen wird die Angelegenheit dem Anwalt der Genossenschaft übergeben, der, im Weigerungsfall nach nochmaliger Mahnung des Schuldners ein Gerichtsurteil beim zuständigen Zivil- oder Handelsgericht erwirkt.

Die Dienste der Inkassostelle sind besonders für Klein- und Mittelbetriebe von großem Vorteil, da sie wesentlich zur Verbesserung ihrer Liquidität beitragen kann. Darüber hinaus wird den Betrieben lästige Schreibearbeit gegen ein bescheiden gehaltenes Honorar abgenommen.

Im übrigen sind die Dienstleistungsbedingungen der Inkassostelle folgende :

- Mitgliedschaft des Gläubigers bei der „Mutualité d'Assistance aux Commerçants ;
- Überweisung einer Provision in Höhe von 1 % der einzutreibenden Summe bei Eröffnung der Akte ;
- Bearbeitungsgebühr in Höhe von insgesamt 3 % der eingetriebenen Summe bei erfolgreichem Abschluß ohne Einschaltung eines Rechtsanwalts, wobei die Eröffnungsprovision in Rechnung gestellt wird ;
- Gesamthonorar (unter Einbeziehung der Eröffnungsgebühr) in Höhe von ca 8-10 % der eingetriebenen Summe, falls auf die Mitwirkung eines Rechtsanwalts zurückgegriffen werden muß. Hierbei kann die Vorauszahlung einer angemessenen Provision für Anwalts- und Gerichtskosten verlangt werden.
- Das Mindesthonorar der Genossenschaft selbst beträgt 250.- Franken pro Akte.



Il transporte le plus. Et boit le moins.

570kg et 5,3 litres aux 100.

Pas facile à remplir, le C 15 de Citroën. Il a une capacité de 570kg. Ce qui vous fait 40 bacs de bière par exemple, ou 1400 boîtes de Coca si vous êtes aussi sobre que lui.

Car la version diesel (1769 cm³), c'est 5,3 litres qu'il consomme à mi-charge. En version essence (1124 cm³), pas d'excès non plus: 6,6 litres.

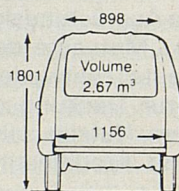
Vous voyez, il sirote. Ce qui n'empêche pas le punch. En version diesel, il atteint le 133. Et il trouve son couple de 11,4 mkg à 2000 tours/minute.

Entretien tous les 22.500 km

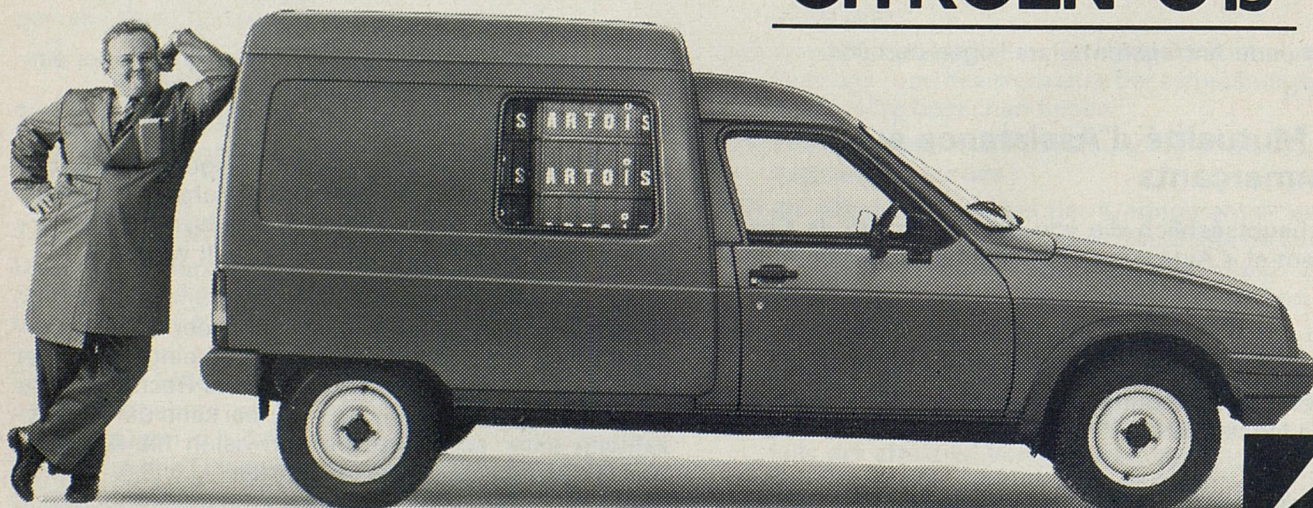
Terminons par deux autres points forts intéressants.

Le confort: il a celui de la Visa, bref d'une berline. L'entretien: il a lieu tous les 20.000 km (essence) et 22.500 km (diesel).

Vous voyez, il a toutes les vertus. Ça s'arrose.



CITROËN C15



DOSSIER

3. La Mutualité d'Assistance aux Commerçants, s.c., en 1986

Comité Directeur

Membres effectifs:

MM.

Henri AHLBORN, Chambre de Commerce

Paul EMERING, Chambre de Commerce

Henri GRETHEN,

Secrétaire Général de la Confédération
du Commerce Luxembourgeois
23, Allée Scheffer, 2520 LUXEMBOURG

Joseph PROST,

4, rue du Fort Wallis, 2714 LUXEMBOURG, Tél.: 48 80 80

Jean-Paul SCHMIT, Chambre de Commerce

Arno J.H. ZUANG,

Président du Comité Directeur
12, route d'Esch, 1470 LUXEMBOURG, Tél.: 44 29 44

Membres suppléants

MM.

Paul BOSSELER,

Hôtel du Grand Chef
29, avenue des Bains, 5610 MONDORF-LES-BAINS
Tél.: 6 81 22

Jean KANDEL, Chambre de Commerce

Camille KOEDINGER, Chambre de Commerce

Gaston LINSTER,

13, rue Glesener, 1631 LUXEMBOURG, Tél.: 48 18 78

Etienne REUTER, Chambre de Commerce

Josy WELTER,

Boîte postale 455, 2014 LUXEMBOURG, Tél.: 2 36 69

Commissaires

MM.

Rolphe REDING,

3, rue de la Loge, 1945 LUXEMBOURG

André CASTAGNA,

30, Grand'rue, 1660 LUXEMBOURG, Tél.: 4 68 01-1

Représentant du Gouvernement

Monsieur Albert FRANK

Inspecteur principal
Min. des Classes Moyennes
Boîte postale 535, 2015 LUXEMBOURG

Übersicht der Aktivitäten in Zahlen

	1981		1982		1983		1984		1985	
		%		%		%		%		%
Inkasso-Aufträge	196	100	171	100	240	100	493	100	501	100
Gesamtbetrag	6.340.379	100	10.365.948	100	7.604.602	100	9.011.620	100	8.668.739	100
Erledigte Aufträge	109	56	100	59	99	41	263	53	282	56
Gesamtbetrag	2.901.586	46	2.866.644	28	1.797.473	24	3.298.576	37	3.269.293	38
Eingestellte Verfahren (Konkurs)	8	4	4	2	8	3	19	4	15	3
Gesamtbetrag	116.894	2	4.220.501	41	905.758	12	316.350	3	290.922	3
Laufende Verfahren bei Jahresabschluß	79	40	67	39	133	56	211	43	204	41
Gesamtbetrag	3.321.899	52	3.278.803	31	4.901.371	64	5.396.694	60	5.108.524	59

DOSSIER

BILAN au 31 décembre 1985

ACTIF

PASSIF

		Flux			Flux
1	Équipement informatique	303.075	10	Capital social	505.000
111	Frais de recouvrement avancés	11.280	11	Provision pour cotisation Chambre de Commerce	3.600
2	Clients-recouvrement	45.045	12	Fournisseurs	303.075
4	Banque Internationale C.C. 4-100/1982	1.039.924	13	Créance Chambre de Commerce	744.647
21	Résultats reportés	245.657	14	Créanciers-recouvrement	176.020
20	Résultat de l'exercice 1985	89.481	22	Produits exceptionnels	2.120
		1.734.462			1.734.462

Compte EXPLOITATION (01.01. – 31.12.1985)

DEBIT

CREDIT

		Flux			Flux
21	Frais de gestion Forfait dû à la Chambre de Commerce	105.564	31	Produits de recouvrement	190.729
22	Frais de personnel Forfait dû à la Chambre de Commerce	158.408	32	Produits financiers	15.361
24	Frais financiers	.695		Résultat de l'exercice	89.481
25	Frais divers de gestion	13.418			
26	Frais et matériel de bureau	15.436			
28	Frais de justice avancés irrécupérables	2.050			
		295.571			295.571

Extraits du rapport d'activité pour l'exercice 1985

En 1985, l'activité de la Mutualité d'Assistance aux Commerçants qui s'exprime principalement par les prestations du service de recouvrement des créances, s'est maintenue au niveau élevé déjà atteint une année auparavant, où elle avait plus que doublé par rapport à 1983. Pendant l'exercice sous revue, le nombre des affaires nouvelles a même encore progressé de 8 unités, portant le fichier de 1985 au chiffre record de 501 dossiers, contre 493 en 1984 et 240 en 1983.

En revanche, le montant total des créances à recouvrer au titre des nouveaux mandats, se chiffrant à F 8.668.739.-, reste légèrement en retrait par rapport à 1984, ce qui s'explique par une plus grande quantité de recouvrements modiques se situant entre F 500.- et F 6.000.-.

On notera nonobstant une sensible augmentation des affaires poursuivies par voie d'ordonnance, évolution qui s'explique normalement par l'extension de la compétence des Justices de Paix en matière de recouvrement de

créances, compétence qui a été portée de F 30.000.- à F 100.000.- avec effet au 1^{er} août 1984, de telle sorte que, la procédure étant peu coûteuse, voire gratuite pour le créancier en cas de paiement du débiteur, très peu de dossiers requièrent encore l'intervention d'un avocat. En 1985, il n'y a eu dans l'ensemble que 14 nouvelles affaires qui ont dépassé le plafond de F 100.000.-, sans que toutefois l'assistance d'un avocat ait dû être sollicitée avant la fin de l'année, les unes se trouvant au stade des rappels, alors que d'autres ont pu être réglées à l'amiable.

Au chapitre des faillites, bien que leur nombre soit allé croissant dans les deux arrondissements judiciaires, la Mutualité n'a eu à clore que 15 dossiers, contre 19 une année auparavant, pour raison de déconfiture des débiteurs.

Signalons enfin que la Mutualité d'Assistance aux Commerçants s'est dotée vers la fin de l'exercice d'un équipement informatique du type PC qui lui permettra, sitôt qu'un programme spécifique aura pu être mis au point,

DOSSIER

de rationaliser sensiblement ses travaux et d'améliorer son efficacité, tout en continuant de gérer avec son effectif actuel un portefeuille d'affaires qui vient de doubler en l'espace de deux ans. L'acquisition de cet équipement a pu être financée grâce à l'aide de la Chambre de Commerce, cependant que près de 45 % des dépenses pourront être couvertes par voie de subvention du Ministère des Classes Moyennes en vertu de l'article 3, par. 3) de la loi-cadre du 29 juillet 1968. Une demande dans ce sens a été introduite auprès dudit ministère.

Quant à l'activité de recouvrement pendant l'année 1985, le détail des opérations se présente comme suit :

a) Dossiers reçus en 1985

501 affaires nouvelles ont été reçues pour un total de F 8.668.739.-

282 affaires pour un total de F 3.269.293.- ont été réglées en cours d'exercice

15 affaires pour un total de F 290.922.- ont été arrêtées, les débiteurs ayant été déclarés en faillite

204 affaires pour un total de F 5.108.524.- restent en suspens, dont

16 affaires ont reçu un début de règlement pour un total de F 832.619.-

188 affaires pour un total de F 4.275.905.- n'ont pas encore été entamées au stade du recouvrement

De ces mêmes 204 dossiers,

68 font l'objet d'une poursuite judiciaire par voie d'ordonnance de paiement, alors qu'aucun n'a encore été confié à un avocat avant la fin de l'année

136 sont seulement au stade des rappels ou tenus en suspens dans l'attente d'instructions précises des créanciers.

b) Dossiers subsistant des exercices antérieurs

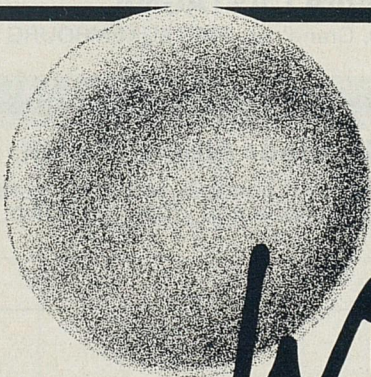
169 affaires faisant partie du portefeuille repris des années précédentes et correspondant à un montant de F 2.966.699.- ont été clôturées en 1985, dont

165 affaires d'une contrevaletur de F 2.935.330.- se sont soldées par le recouvrement intégral ou partiel des créances et

4 affaires pour un montant de F 31.369.- ont dû être classées, les débiteurs respectifs ayant été déclarés en faillite.

126 affaires anciennes restent en suspens.

Geist



und Materie

Wordplex
Luxembourg

Wordplex Information Systems
einer der führenden Hersteller
von Text- und Bürokommunikationssystemen

5, rue de l'Industrie
L-1811 Luxembourg
Tél.: 49 61 67 / Tlx: 3324 WPX

DOSSIER

4. La Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants, s.c., en 1986

Comité Directeur

Membres effectifs

MM.

Henri AHLBORN, Chambre de Commerce

Paul BOSSELER,

Hôtel Grand Chef

29, av. des Bains, 5610 MONDORF-LES-BAINS, Tél.: 6 81 22

François SCHROEDER,

Hôtel du Parc

9, rue de l'Hôpital, 6448 ECHTERNACH,

Tél.: 72 94 81 ou 72 94 83

Claude REINARD,

6, rue de la Reine, 2418 LUXEMBOURG, Tél.: 2 49 42

Gaston LINSTER,

13, rue Glesener, 1631 LUXEMBOURG, Tél.: 48 18 78

Joseph PROST,

Président du Comité Directeur

4, rue du Fort Wallis, 2714 LUXEMBOURG, Tél.: 48 80 80

Emile WEITZEL,

15, rue Notre-Dame, 2440 LUXEMBOURG, Tél.: 2 29 31

Josy WELTER,

Boîte postale 455, 2014 LUXEMBOURG, Tél.: 2 36 69

Fernand HARLES,

19, rue Franz Clement, 1345 LUXEMBOURG

Membre coopté

Henri GRETHEN,

23, Allée Scheffer, 2520 LUXEMBOURG, Tél.: 47 31 25

BILAN au 31 décembre 1985

ACTIF

PASSIF

	en Flux		en Flux
01 Titres de placement	20.730.660	10 Capital social	185.000
02 Equipement informatique	443.642	11 Fonds de dotations	12.608.642
011 Prêt à la Chambre de Commerce	1.500.000	171 Résultats reportés 1971 - 84	5.450.817
04 Cautionnements, paiements à récupérer	341.025	172 Résultat de l'exercice 1985	1.768.975
05 Banque Internationale c.c. 4-100/1982 - quote-part avoir	1.400.684	121 Provision pour pertes s/cautionnements	1.037.875
		(capital théorique de couverture : F 21.051.309)	
		143 Provision pour cotisation Chambre de Commerce	3.600
		16 Créance de la Chambre de Commerce	2.917.460
		162 Fournisseurs	443.642
	24.416.011		24.416.011
Cautionnements :	10.368.540	Cautionnement :	10.368.540

Membres suppléants

MM.

Robert F. DECKER,

route de Belval, 4024 ESCH/ALZETTE

Jos HEIN, Maison 37, BORN

Alphonse SIEBENALLER

29, rue Principale, 9806 HOSINGEN

Erny HEINISCH,

15, rue d'Oetrange, 5411 CANACH

Etienne REUTER, Chambre de Commerce

Jean-Paul SCHMIT, Chambre de Commerce

Paul EMERING, Chambre de Commerce

Camille KOEDINGER, Chambre de Commerce

Jean KANDEL, Chambre de Commerce

Commissaires

MM.

Rolphe REDING,

3, rue de la Loge, 1945 LUXEMBOURG

Léon PUTZ,

2, rue de la Reine, 2418 LUXEMBOURG, Tél.: 48 20 11

André CASTAGNA,

30, Grand'rue, 1660 LUXEMBOURG

Représentant du Gouvernement

Monsieur Albert FRANK

Inspecteur principal, Min. des Classes Moyennes

Boîte postale 535, 2015 LUXEMBOURG

DOSSIER

Comptes Exploitation 1985

DEBIT		CREDIT	
	1985		1985
	en Flux		en Flux
21 Frais divers de gestion	8.444	33 Produits financiers	2.085.251
22 Matériel de bureau	2.032	35 Honoraires s/caut.	0
23 Frais financiers	26.263		
24 Frais de gestion – Forfait dû à la Chambre de Commerce	96.921		
25 Frais de personnel – Forfait dû à la Chambre de Commerce	146.309		
26 Frais de justice	36.307		
Résultat de l'exercice	1.768.975		
	2.085.251		2.085.251

La situation financière de la Mutualité et, partant, sa surface de garantie, ont continué de s'améliorer en 1985, grâce, d'une part, à la dotation gouvernementale de

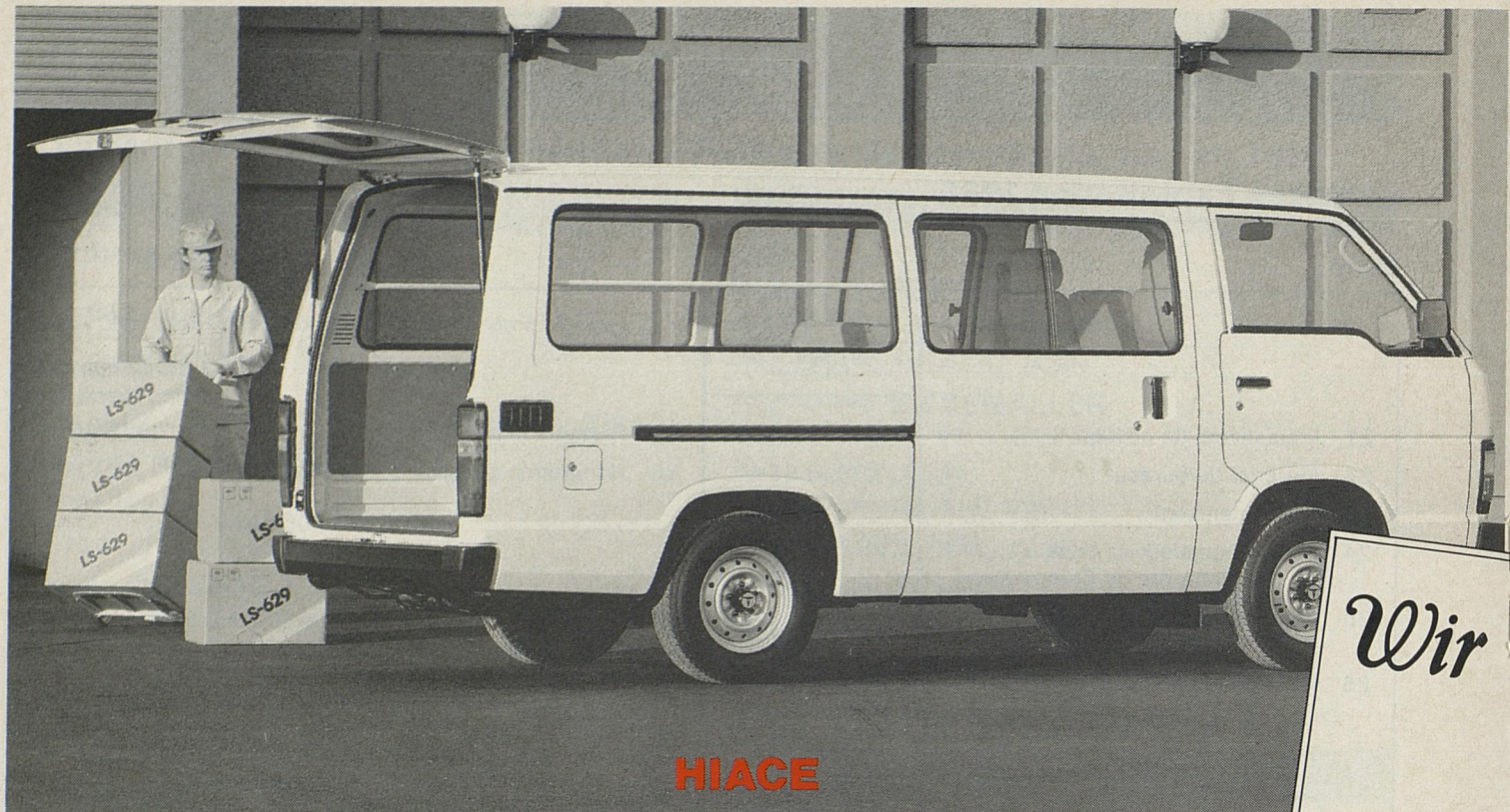
F 1.000.000.- reçue au titre de l'exercice sous revue et, d'autre part, à la réduction globale des provisions pour pertes sur cautionnements.

Tableau des cautionnements

Année	Nombre de dossiers	Montant cautionné	Total cumulé
1970	9	3.330.000	/
1971	16	4.720.000	8.050.000
1972	8	3.270.000	11.320.000
1973	2	700.000	12.020.000
1974	2	1.200.000	13.220.000
1975	3	1.800.000	1.020.000
1976	2	1.200.000	16.220.000
1977	2	1.100.000	17.320.000
1978	1	600.000	17.920.000
1980	1	500.000	18.420.000
1981	4	4.608.540	23.028.540
1982	2	2.000.000	25.028.540
1984	3	2.800.000	27.828.540
1985	3	5.800.000	33.628.540
TOTAL	58	33.628.540	/

En conclusion de ce qui précède, on constatera que la marge de manoeuvre de la Mutualité, qui traduit ses possibilités de cautionnement disponibles, s'est améliorée de 4,47 % par rapport à 1984, se chiffrant à un total cautionnable de F 90.400.681.- compte tenu du coeffi-

cient de couverture 5, contre un maximum de F 70.715.516.- une année auparavant. Cette marge correspond à un capital de couverture disponible de F 18.080.136.- contre F 14.143.103.- en 1984.



HIACE



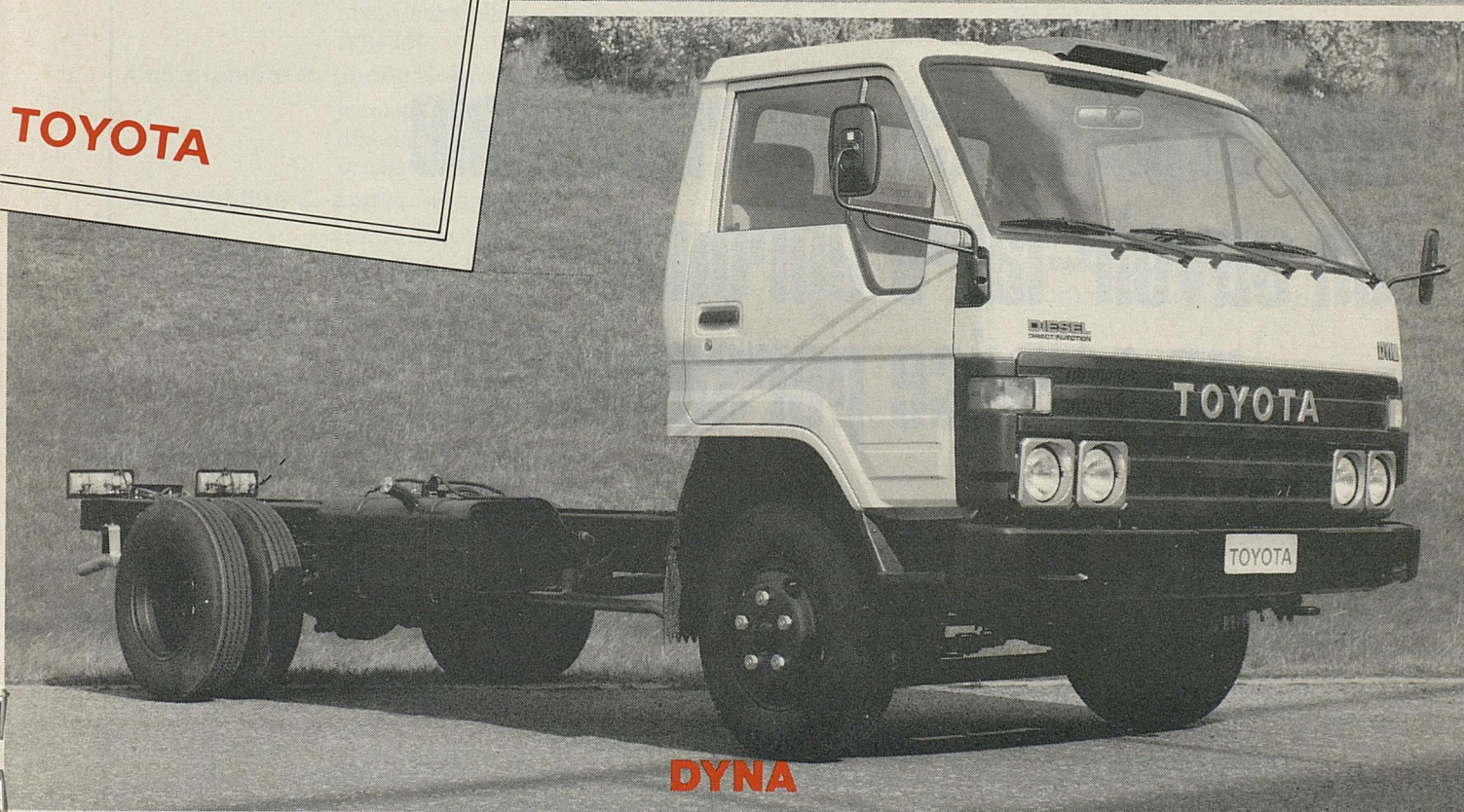
LITEACE

Wir laden alles ein

TOYOTA



HILUX



DYNA

Kleintransporter von Toyota. Ihnen kann man alles anvertrauen: Material, Waren, Personen. Weil sie so geräumig sind. Und so leicht zu beladen. Durch niedrige Ladeflächen, große Heckklappen und breite seitliche Schiebetüren.

Toyota Nutzfahrzeuge sind die bewährte

Lösung für alle Transportprobleme. Ob als Lieferwagen, Pick-Up, Kleinbus oder Kabinentransporter. Ob als Benziner oder Diesel.

Sie sind bequem, robust und wirtschaftlich. Ob Sie sich nun für den wendigen Lite-Ace, den praktischen Hi-Ace, den vielseitigen Dyna oder den

starken Hi-Lux entscheiden, im kompletten Toyota Transporter-Programm werden auch Sie den Lieferwagen finden, der Ihren ganz persönlichen Erwartungen entspricht.

Schauen Sie sich doch mal bei Ihrem Toyota-Händler um. Sie sind herzlich eingeladen....

TOYOTA

die Transport-Spezialisten

Programme des participations du Ministère de l'Economie aux foires et salons spécialisés en 1987

1) Promotion des produits de consommation :

- | | |
|---|-------------------|
| - IFE '87 (International Food and Drink Exhibition) à LONDRES | 01.02.-05.02.1987 |
| - 10 ^e MA '87 MOSELLAND-AUSSTELLUNG à TREVES | 24.04.-03.05.1987 |
| - ANUGA '87 (Allgemeine Nahrungs- und Getränke-Ausstellung) à COLOGNE | 10.10.-15.10.1987 |

2) Promotion des produits d'équipement:

- | | |
|---|-------------------|
| - Foire Internationale de HANOVRE | 01.04.-08.04.1987 |
| - FLANDERS TECHNOLOGY INTERNATIONAL à GAND | 11.05.-17.05.1987 |
| - Foire Internationale d'ALGER | 17.06.-28.06.1987 |
| - MIDEST Marché International de la Sous-Traitance à PARIS | 16.11.-20.11.1987 |
| - Participation éventuelle à une foire organisée par les CE | |

3) Participation aux journées de contact organisées par l'OBCE.

Que faut-il pour une bonne
gestion de fortune ?

une expérience internationale
un savoir-faire éprouvé
un service personnalisé

La gestion de fortune est une affaire de spécialistes :
les banquiers suisses possèdent une grande expérience
dans ce domaine.

Dès notre fondation, une clientèle internationale exigeante
est suivie par nos experts.

A Luxembourg, vous pouvez aussi bénéficier de notre
service de conseil.

M. L. Ottaviani - Directeur
MM. P.F. De Vita, Ch. Genson - Sous-directeurs
6, Avenue Marie-Thérèse/Luxembourg
tél. 46 15 66-7-8



Lugano, Zurich, Chiasso, Lausanne,
Locarno, Luxembourg, Nassau

Banque du Gothard

l'expérience dans la gestion de fortune

Remise des diplômes des cours du soir de comptabilité et de correspondance commerciale

Le 19 septembre dernier a eu lieu dans la salle des fêtes de la Chambre de Commerce la remise des certificats et diplômes du Ministère de l'Education Nationale aux lauréats des cours de comptabilité et de correspondance commerciale organisés pendant la session 1985-86.

A cette occasion M. Ahlborn, Directeur de la Chambre de Commerce a eu l'honneur de saluer notamment la présence de M. Johnny Lahure, Secrétaire d'Etat à l'Economie, M. Jean Tagliaferri, professeur attaché, représentant Monsieur le Ministre de l'Education Nationale ainsi que différents chargés de cours.

Dans son allocution, Monsieur le Secrétaire d'Etat a remercié la Chambre

de Commerce des efforts qu'elle ne cesse de déployer depuis près de trente ans dans le domaine de la formation continue. Il a souligné l'importance que revêt cette voie de perfectionnement professionnel, tant pour les jeunes que pour les moins jeunes, face aux défis économiques que nous affrontons. Aussi a-t-il tenu à assurer la Chambre de Commerce de l'appui financier et moral du nouveau gouvernement pour soutenir ses activités éducatives dans l'intérêt de l'économie du pays.

Félicitant chaleureusement les quelques 148 lauréats, M. Lahure a surtout loué leur courage et leur persévérance, qualités qui sont indispensables pour fréquenter régulièrement

des cours après une journée de travail et pour finalement se présenter à l'examen de clôture et y réussir.

MM. Lahure et Ahlborn ont ensuite procédé à la remise des diplômes.

Les lauréats ayant réussi avec la mention « Très Bien » se sont vu remettre en outre un prix sous forme de livre d'art, accompagné d'un chèque couvrant le remboursement intégral de leur droit d'inscription, alors que ce droit a été remboursé de moitié aux auditeurs ayant obtenu la mention « Bien ».

La soirée s'est terminée par un vin d'honneur auquel convia M. Ahlborn au nom de la Chambre de Commerce.

Pour la session 1985-1986, quelques 370 inscriptions avaient été enregistrées aux différents cours dont la répartition et les résultats se présentent comme suit :

* Comptabilité 1^{ère} année (débutants)

inscrits au cours :	191 candidats	dont	20 ont réussi avec « Très Bien »
inscrits au test :	127 candidats		30 ont réussi avec « Bien »
présents au test :	99 candidats		31 ont réussi sans mention

* Comptabilité 2^e année (initiés)

inscrits au cours :	89 candidats	dont	5 ont réussi avec « Très Bien »
inscrits au test :	65 candidats		12 ont réussi avec « Bien »
présents au test :	52 candidats		20 ont réussi sans mention

* Comptabilité 3^e année (avancés)

inscrits au cours :	34 candidats	dont	2 ont réussi avec « Très Bien »
inscrits au test :	29 candidats		4 ont réussi avec « Bien »
présents au test :	26 candidats		15 ont réussi sans mention

* Correspondance commerciale française

inscrits au cours :	34 candidats		
inscrits au test :	13 candidats	dont	6 ont réussi sans mention
présents au test :	7 candidats		

* Correspondance commerciale anglaise

inscrits au cours :	22 candidats		
inscrits au test :	7 candidats	dont	3 ont réussi avec « Bien »
présents au test :	3 candidats		

**COMPTABILITÉ
GÉNÉRALE
DE
LUXEMBOURG**

TOUS LES SERVICES D'UNE
FIDUCIAIRE
COMPÉTENTE ET AVANCÉE



**TRANS WORLD BUSINESS
AND
TRUST COMPANY
OF
LUXEMBOURG**

UNE ORGANISATION MONDIALE POUR
L'EXÉCUTION DE TOUTES OPÉRATIONS
COMMERCIALES, CIVILES, FINANCIÈRES

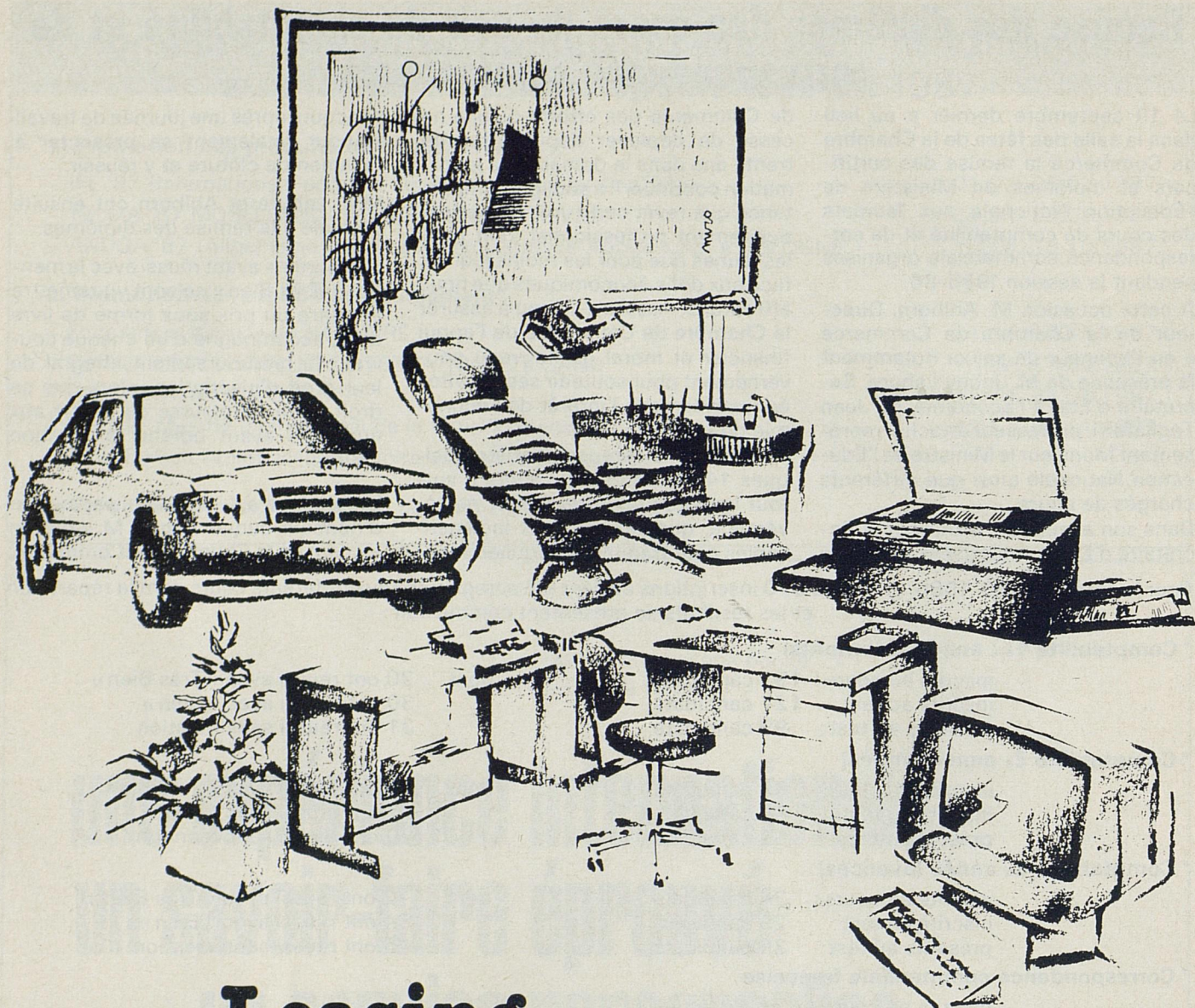
Registre de Commerce de Luxembourg :
A-26425

Renseignements :
Mme Josette MULLER, Dir. Admin.

Téléphone :
2 02 98 (5 lignes)
47 41 64 (5 lignes)

Bureaux :
82, avenue Victor Hugo
LUXEMBOURG

Télex :
1856
TOSON LU



Leasing

La bonne formule de financement.
Pour les indépendants, les PME,
les commerçants, artisans...

pour
tout renseignement
ou conseil
tél. 44.99.14.12.



**CREDIT
EUROPEEN**
DEPARTEMENT LEASING

Luxembourg (4x), Esch-Alzette (2x),
Bettembourg, Differdange, Dudelange, Pétange,
Rodange, Ettelbruck, Mersch et Wiltz

Propositions d'affaires

Les entreprises intéressées aux propositions d'affaires mentionnées ci-dessous sont priées de contacter la Chambre de Commerce.

Représentations

- Société belge cherche représentant luxembourgeois pour la vente et la distribution de produits de parfumerie et de cosmétique française.
- Maison française cherche représentant luxembourgeois actif dans le domaine Horesca pour la vente et la distribution de
 - 1) moufles de protection en caoutchouc pour huître lorsqu'on l'ouvre à l'aide d'un couteau ou d'un appareil électrique.
 - 2) pour feuilles factice de décor (papier spécial pour contact alimentaire réutilisable).
- Deutsches Unternehmen, Hersteller von Fördersystemen, sucht Importeur für Luxemburg.

Der Partner soll Erfahrung im Verkauf von Investitionsgütern und Kontakte zur chemischen, pharmazeutischen, kosmetischen und/

oder Nahrungs-, Genußmittel-, Süßwaren-, Kunststoffindustrie haben.

Coopérations

- Entreprise allemande, productrice de produits chimiques et de lubrifiants pour usage industriel, cherche partenaire pour production et commerce en commun.
- Société espagnole, productrice de petites machines pour le traitement de la viande et du poisson (écailleuses, hacheuse,) cherche partenaire pour joint-marketing (type de coopération à négocier).
- Société allemande, productrice de portes et de châssis de fenêtres en matière plastique et de systèmes de construction (Vérandas, pergolas) en matière plastique, aluminium, verre cherche partenaire au Grand-Duché de Luxembourg.
- Distributeur italien d'instruments de musique et leurs accessoires, HiFi, composants et accessoires pour installations de télécommunications, appareils vidéo, installations de haute fidélité cherche partenaire pour joint-marketing pour le Grand-Duché de Luxembourg.

- Entreprise britannique, réparation de micro-ordinateurs et vente de displays électroniques, cherche partenaire avec les mêmes activités pour joint-venture.

Cession de procédé de fabrication

- Entreprise belge, originaire de la province du Luxembourg, cherche à céder sans reprise de matériel, les procédés de fabrication de tous modèles d'escaliers d'intérieur, d'extérieur et de secours, en alu, acier et avec parties en bois, avec aide technique de départ.

Proposition de services

- Société suisse propose ses services en tant qu'acheteur, pour le compte d'importants groupes étrangers, de toutes marchandises ou produits de deuxième choix, déclassés, démarqués, fins de séries, surplus, soldes, postes de liquidations, en lots, petites, moyennes et grosses quantités.
- Société algérienne, agréée par les autorités locales, propose ses services aux industriels luxembourgeois intéressés par les questions de contrôle qualités d'expertises de matériels, produits industriels, ou de travaux.

Transport des personnes par route

Exécution de services occasionnels par autocars (circuits à portes fermées) en Espagne

Au regard des difficultés que certains exploitants d'autocars luxembourgeois ont rencontrées en Espagne lors de la prestation de services occasionnels (circuits à portes fermées), et plus particulièrement lors de l'exécution d'excursions locales, Monsieur le Ministre des Transports nous prie de vous faire connaître ce qui suit :

1. D'une façon générale les excursions locales doivent être inscrites sur la feuille de route (rubrique 5) avant l'entrée sur le territoire de l'Espagne.
2. En cas de modification des conditions d'exécution d'une excursion locale, (p. ex. modification de la date) cette modification doit être approuvée par la direction provinciale compétente du Ministère des Transports, du Tourisme et des Communications. La direction compétente est la direction la plus proche du lieu où se trouve le véhicule.
3. La même autorité peut autoriser, dans ces cas exceptionnels, l'exé-

cution d'une excursion locale non prévue sur la feuille de route avant l'entrée sur le territoire espagnol.

4. Il n'est pas nécessaire que tous les voyageurs du groupe participent aux excursions locales, mais des voyageurs étrangers au groupe ne peuvent en aucun cas y participer. Il est en outre interdit de décharger ou de charger des voyageurs au cours d'une excursion locale.
5. L'abandon du groupe par un voyageur n'est autorisé que dans des cas dûment justifiés et approuvés par l'autorité visée au point 2 ci-dessus.
6. En cas d'infraction l'agent verbalisant peut exiger le dépôt d'une certaine somme représentant une garantie pour le paiement de l'amende. L'agent délivre un reçu. Le contrevenant peut présenter une décharge auprès de l'autorité qui a notifié le procès-verbal en indiquant le numéro de référence.

La décharge doit être présentée par l'entreprise, à qui a été notifié

le procès-verbal, dans les quinze jours suivant la réception de celui-ci. La décharge doit être rédigée en espagnol ou dans une autre langue officielle de la province, p. ex. le catalan.

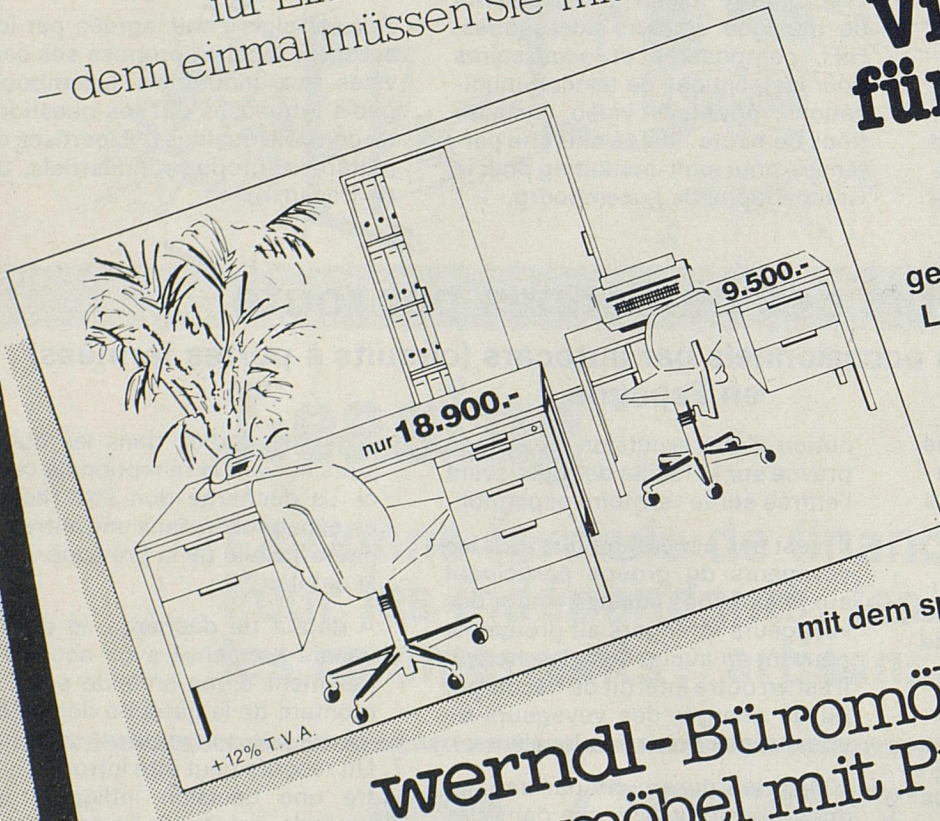
A défaut de décharge, le contrevenant est censé avoir accepté le paiement d'une amende égale au montant de la garantie déposée.

7. Un recours peut être introduit contre une décision infligeant une amende auprès de l'autorité qui a pris la décision et qui fera suivre le recours à l'autorité supérieure.
8. Le remboursement éventuel d'une amende se fera entre les mains de l'entreprise ou d'une personne mandatée, en général un bureau consulaire.

En vous remerciant d'avance de bien vouloir porter ce qui précède à la connaissance des entreprises concernées, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments très distingués.

Das Top- Angebot

für Einsteiger, Aufsteiger, Umsteiger
– denn einmal müssen Sie mit Werndl-Qualität anfangen.



Viel Plus für wenig Geld

Extrem
gebrauchsfreundlich.
Lange Lebensdauer.
Gerundete Kanten.
Wahlweise in Jura
oder Eiche-Dekor.
Hohes Qualitäts-
Niveau für jene,
die am liebsten

mit dem spitzen Bleistift rechnen.

werndl-Büromöbel: Büromöbel mit Pfiff

Rufen Sie doch mal an
oder schauen Sie mal rein.

Wir beraten Einsteiger,
Aufsteiger und Umsteiger.
Individuell.



felten-stein

& Cie Société à responsabilité limitée
9, rue St. Hubert Luxembourg-Merl
Téléphone 44 15 53 Télex 1677 fest lu
L-8001 Boîte Postale 40 - Strassen

Liquidations et ventes spéciales

Les déclarations de liquidation introduites sur base de l'article 6 du règlement grand-ducal du 23 décembre tel qu'il a été modifié et répondant aux conditions légales, ont été enregistrées à la Chambre de Commerce.

Entreprises	Durée de la liquidation	Motif de la liquidation
Bijouterie Centrale 11, av. de la Liberté Differdange	17.11.86 - 16.02.87	Transformations immobilières
Brialux S.à.r.l. 92, route de Luxembourg Pétange	12.09.86 - 11.09.87	Cessation totale
Freilinger-Matton 22, rue de la Gare Mersch	01.10.86 - 30.09.87	Cessation totale
Frieden & Co S.à.r.l. 47, Grand'rue Luxembourg	01.11.86 - 31.01.87	Transformations immobilières
Gehlen-Tacchini 6, Bd. de Verdun Luxembourg	15.09.86 - 14.12.86	Cessation partielle
Magasin "3 Suisses" 95, rue de l'Alzette Esch/Alzette	04.09.86 - 03.09.87	Cessation totale
Velo & Sportcenter 15, avenue J.F. Kennedy Ettelbruck	01.10.86 - 31.12.86	Transformations immobilières
Home Decor 38, rue de Strasbourg Luxembourg	01.10.86 - 31.12.86	Transformations immobilières
Am Keller 14, Esplanade Diekirch	04.10.86 - 03.10.87	Cessation totale
Maison Majerus-Feller 13-17, rue la Libération Dudelange	10.10.86 - 09.01.87	Transformations immobilières
Maison Anny Muller 16, rue St. Antoine Diekirch	03.11.86 - 02.02.87	Transformations immobilières
Persepolis S.à.r.l. 37, avenue de la Liberté Luxembourg	13.10.86 - 12.01.87	Déménagement
Chaussures René 3, avenue de la Gare Pétange	13.10.86 - 12.10.87	Cessation totale
Rucken, Kaufmann & Biesen 30, Grand'Rue Clervaux	13.09.86 - 12.12.86	Déménagement
Socclair S.A. 9, rue Zithe Luxembourg	10.10.86 - 09.10.87	Cessation totale
Mme Juliette Rob 28, Côte d'Eich Luxembourg	08.08.86 - 07.08.87	Cessation totale
Chaussures Schiltz-Genson 86, rue de Luxembourg Bascharage	08.08.86 - 07.08.87	Cessation totale
Gaby Simon 10, rue du Commerce Rodange	22.07.86 - 21.07.87	Cessation totale

Le Ministère de l'Economie Nationale et des Classes Moyennes, Service d'Expansion Commerciale attire l'attention sur les foires suivantes :

09.-12.12.86 SHANGHAI

Exposition Internationale et Conférence de l'Aviation et de l'Aéroport.

23.-27.11.86 OIL SHOW, Koweït

Exposition et Conférence des Technologies du Pétrole, Gaz et Offshore

21.-24.10.86 PHIRAMA, Marseille

Exposition de Matériel Scientifique et technique
Tél. : 91/76 16 00

Communiqué concernant les transports par route en transit par la République Démocratique d'Allemagne

Monsieur le Ministre des Transports nous prie d'informer les entreprises de transports concernées qu'à partir du 1^{er} octobre 86, la République Démocratique d'Allemagne ne délivre des visas de transit que sur représentation de visas des Etats destinataires ou de visas de transit des Etats limitrophes.



büro-SERVICING – c'est les photocopieurs NASHUA

– c'est toute fourniture accessoire pour photocopieurs

– c'est les calculatrices de bureau

– c'est les machines à écrire électriques et électroniques

– c'est les machines à affranchir le courrier HASLER

– c'est le mobilier et les chaises de bureau

büro-SERVICING – c'est le professionnalisme en matière de vente et de service après-vente de machines de bureau

büro-SERVICING – c'est le service S.O.S., le dépannage et la réparation rapides de vos machines de bureau aux tarifs intéressants

büro-SERVICING – c'est l'atelier de réparation de machines de bureau toutes marques

büro-SERVICING – c'est l'équipement et l'installation complets de vos bureaux

büro-SERVICING

S.à.r.l.

LUXEMBOURG-BONNEVOIE

22, rue du Laboratoire

Téléphone 49 56 66

Entretien, réparations, vente de machines de bureau et accessoires



Official Dealer

Entreprises	Durée de la liquidation	Motif de la liquidation
Leick-Wagner Jean 165a, avenue Charlotte Obercorn	01.2.86 - 31.1.87	Cessation totale
Liebig-Scholtes 1, rue Siegefroi 2536 Luxembourg	19.2.86 - 18.2.87	Cessation totale
Limpach Ernest 216, rue de la Liberté Niedercorn	05.2.86 - 04.2.87	Cessation totale
Liez-Scheer Epicerie-Mercerie Esch/Sûre	01.5.86 - 30.4.87	Cessation totale
Crèmerie Centrale 16, rue des Capucins Luxembourg	07.4.86 - 06.4.87	Cessation totale
Chaussures Degrand 46, rue Principale 9807 Hosingen	01.7.86 - 30.6.87	Cessation totale
DGMN S.à.r.l. 24, rue Dicks 4081 Esch/Alzette	25.3.86 - 24.3.87	Cessation totale
Duchaine 8, rue de l'Alzette Esch/Alzette	01.3.86 - 28.2.87	Cessation totale
Georg Model 39, rue d'Esch Schifflange	15.5.86 - 14.5.87	Cessation totale
Goergen Marianne 40, rue de la Libération 4210 Esch/Alzette	23.5.86 - 22.5.87	Cessation totale
Bene Sport 92, rue Principale 6990 Rameldange	07.2.86 - 06.2.87	Cessation totale
Maison Binsfeld 16, pl. St. Michel 7556 Mersch	28.4.86 - 27.4.87	Cessation totale
Bintener Jules Parc Gerlach Differdange	24.3.86 - 23.3.87	Cessation totale
Quincaillerie Jean Comes 9047 Ettelbruck	01.7.86 - 30.6.87	Cessation totale
Chouette 48, av. de la Gare 1610 Luxembourg	25.3.86 - 24.3.87	Cessation totale
Animal Center 53, rue Z. Bernard 4031 Esch/Alzette	07.4.86 - 06.4.87	Cessation totale
Gulden S.à.r.l. 16, rue Dicks Luxembourg	19.3.86 - 18.3.87	Cessation totale
Ladyshop 60, Grand-Rue Luxembourg	18.4.86 - 17.4.87	Cessation totale
MOWO - Meubles et Décoration 111, rte de Luxembourg Luxembourg	22.08.86 - 21.11.86	Cessation partielle
Muller Daim-Cuir 6-8, rue Origer Luxembourg	15.09.86 - 14.12.86	Cessation partielle



BSSt 500 S nach DIN 488

TEMPCORE[®]

Betonstahl TC IV S

ARMATURES s.A.
rue du Bois
3910 Mondercange
Tél. 55 17 14

SOCAM s.à r.l.
B.P. 11
4701 Pétange
Tél. 50 29 21

Foires et Expositions

13.11.-15.11.1986 – Innsbruck, Autriche – ALBURO-WEST
Salon Professionnel de l'Équipement du Bureau
Tél. : 0222/26 65 26-0

13.11.-15.11.1986 – Nuremberg – BRAU Nürnberg
Salon Professionnel de la Brasserie et des Industries de la Boisson – Tél. : 0911/860 60

13.11.-15.11.1986 – Florence, Italie – LINEAPELLE
Exposition de la Maroquinerie et de l'Équipement de Production pour Chaussures et Sacs – Tél. : 02/72 07 42

13.11.-19.11.1986 – Paris, France – GIA
La Manifestation Internationale des Équipements et des Technologies Agro-Alimentaires – Tél. : 01/42 65 22 83

13.11.-19.11.1986 – Paris, France – MATIC
Salon International Matériel et Technique pour l'Industrie et le Commerce de la Viande – Tél. : 01/42 33 61 32

13.11.-20.11.1986 – Paris, France – EMBALLAGE
Salon International de l'Emballage, du Conditionnement et de la Présentation – Tél. : 01/359 10 30

14.11.-23.11.1986 – Berne, Suisse – MOWO
Foire d'Automne de Berne – Exposition de Mode, d'Habitation, de Ménage et d'Art – Tél. : 031/52 11 35

15.11.-19.11.1986 – Milan, Italie – SICUREZZA
Exposition des Appareils de la Technique Electronique et Mécanique de Sécurité – Tél. : 02/326 42 86

15.11.-23.11.1986 – Francfort
Internationale Touristica Frankfurt
Exposition de Tourisme avec Maisons Mobiles, Caravanes, Camping, Sports Nautiques – Tél. : 06131/810 44

16.11.-19.11.1986 – Essen – Antiquitäten
Foire Internationale d'Antiquités et d'Oeuvres d'Art
Tél. : 0201/724 40

18.11.-21.11.1986 – Paris, France
Europrotection/Eurosecurité
Salon International de la Protection et de la Sécurité
Tél. : 01/474 21 00

18.11.-22.11.1986 – Paris, France – PRONIC
Salon des Équipements et Produits pour l'Électronique
Tél. : 01/505 13 17

19.11.-23.11.1986 – Milan, Italie – MOVINT
Exposition Internationale de la Manutention Industrielle
Tél. : 02/50 75

20.11.-23.11.1986 – Salzburg, Autriche – Interpädagogica
Salon International de l'Équipement d'École et de la Formation
Tél. : 0222/266 52 60

21.11.-24.11.1986 – Metz, France
Salon des Antiquaires – Tél. : 87/75 49 55

22.11.-30.11.1986 – Anvers, Belgique
Exposition de Revêtement de Sols, Murs et Feux Ouverts
Tél. : 03/237 28 90

23.11.-26.11.1986 – Thessaloniki, Grèce – TEXTILIA
Exposition Internationale du Prêt-à-Porter – Tél. : 031/23 92 21

23.11.-27.11.1986 – Bruxelles, Belgique
Salon International du Meuble – Tél. : 02/478 48 60

24.11.-28.11.1986 – Dusseldorf – discotec
Exposition de l'Équipement de la Gastronomie Devertissante
Tél. : 0211/45 60 01

24.11.-28.11.1986 – Dusseldorf – hogatec
Salon International Hôtellerie, Gastronomie, Catering
Tél. : 0211/45 60 01

25.11.-29.11.1986 – Basel, Suisse – SWISSTECH
Foire Spécialisée de la Soustraitance et du Matériel Technique Industriel – Tél. : 061/26 20 20

26.11.-30.11.1986 – Dusseldorf – INTERBAD
Salon Technique International des Piscines, des Bains Médicinaux, des Saunas et de la Balnéotechnique
Tél. : 0211/45 60 01

29.11.-7.12.1986 – Bruxelles, Belgique – HOBBY
Salon du Bricolage et des Loisirs Actifs – Tél. : 02/478 48 60

2.12.-5.12.1986 – Milan, Italie – ESMA
Salon Européen de Tricot – Tél. : 02/80 14 06

9.12.-11.12.1986 – Amsterdam, Pays-Bas
ENERGY ECONOMY
Salon International du Contrôle et Management de l'Énergie, Équipement et Systèmes – Tél. : 020/541 14 11

16.12.-18.12.1986 – Essen – COALTECH
La Technologie Européenne du Charbon – Exposition et Congrès
Tél. : 010/15 82 44

Pour tous renseignements complémentaires la Chambre de Commerce se tient à votre disposition.

En ce qui concerne les dates indiquées, nous vous prions d'en demander confirmation auprès de l'organisation avant votre départ.

Calendrier provisoire des Foires et Salons – 1987

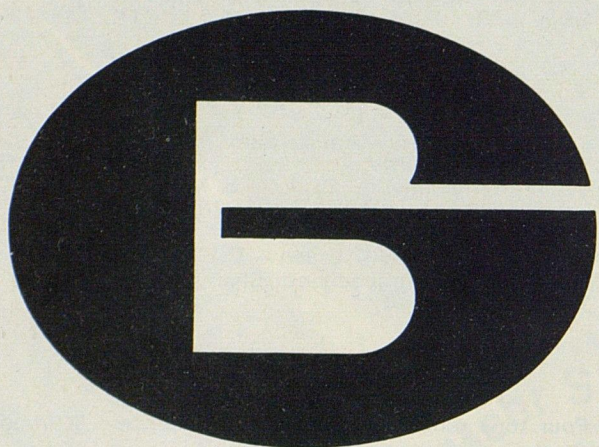
- * 21.02.-01.03.
EUROPLEINAIR - 23^e Salon de la vie en plein air
- * 19.03.-22.03.
13^e SALON DES ANTIQUAIRES, DE LA BROCANTE ET DE L'ART COMTEMPORAIN et 6^e FESTIVAL DU LIVRE LUXEMBOURGEOIS
- * 11.04.-12.04.
41^e EXPOSITION CANINE - U.C.S.H.L. (*)
- * 23.05.-31.05.
50^e FOIRE INTERNATIONALE DE LUXEMBOURG - Printemps - biens de consommation -
- * 03.10.-11.10.
51^e FOIRE INTERNATIONALE DE LUXEMBOURG - Automne - équipement de la maison et de l'entreprise -

(*) **UNION CYNOLOGIQUE SAINT-HUBERT LUXEMBOURG**
Secrétariat : 4, op der Delt
L-1742 RECKANGE/MERSCH
Tél. : 32 95 10

(**) **UNION EUROPEENNE DU MEUBLE S.A.R.L.**
6, rue Adolphe
L-1116 LUXEMBOURG
Tél. : 44 34 35 * télex : 2768 emulux

(***) **VATEL CLUB LUXEMBOURG**
47, route de Mondorf
L-5552 REMICH
Tél. : 695 25

(****) **LA PREVENTION ROUTIERE INTERNATIONALE**
64, rue Raymond Poincaré
L-2342 LUXEMBOURG
Tél. : 44 70 01 * télex : 2338 priser



**Banque
Générale
du Luxembourg**

Société anonyme

la banque
au service de tous